

Procès-verbal

Numéro de résolution

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 5 JUIN 2023 À 8 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, la mairesse suppléante, madame Edith Samson, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et la conseillère, madame Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général et greffier intérimaire, monsieur Denis Lagacé, et la greffière adjointe, M^e Mathilde Asselin-Van Copenolle, avocate.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance.

Rés. n°
254-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Désignation d'un signataire pour les documents liés à la promesse d'achat approuvée par la résolution 232-2023;
4. Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt 2143 pourvoyant à une dépense et un emprunt d'une somme de 8 320 400 \$ pour le paiement des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Place Carrier et une partie de la rue Fraserville et décrétant ceux-ci;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
255-2023

3. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LES DOCUMENTS LIÉS À LA PROMESSE D'ACHAT APPROUVÉE PAR LA RÉOLUTION 232-2023

ATTENDU la résolution 232-2023 adoptée le 23 mai 2023, laquelle approuve la promesse d'achat à intervenir avec CANAC Immobilier inc. pour la vente d'une partie du lot 4 530 604;

Procès-verbal

Numéro de résolution

ATTENDU que d'autres documents en lien avec la promesse d'achat peuvent nécessiter la signature d'un fonctionnaire désigné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil désigne le trésorier et directeur du Service finances et trésorerie à signer tous les documents requis en lien avec la promesse d'achat du lot 4 530 604 à intervenir avec CANAC Immobilier inc. pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2143 POURVOYANT À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 8 320 400 \$ POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE SECTEUR PLACE CARRIER ET UNE PARTIE DE LA RUE FRASERVILLE ET DÉCRÉTANT CEUX-CI

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

La conseillère du district de Fraserville, madame Chantal Amstad, procède au dépôt du projet de Règlement d'emprunt 2143 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle présentera pour adoption ce projet de règlement pourvoyant à une dépense et un emprunt d'une somme de 8 320 400 \$ pour le paiement des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Place Carrier et une partie de la rue Fraserville et décrétant ceux-ci.

Le projet de Règlement 2143 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molie DeBlois Drouin, avocate

Le maire,



Mario Bastille